

Protocole de prise en charge du handicap

Si vous êtes en situation de handicap, nous étudierons avec nos partenaires comment adapter votre parcours de formation. Un référent a été désigné afin de vous accueillir et vous accompagner au mieux dans votre projet. Ce dernier vous apportera une intention particulière afin d'évaluer au plus près les moyens d'adaptation liés à votre handicap.

Le référent Handicap de l'établissement est : **Mr AGODOR Stevie**

Tél : 09 87 11 03 04 / 07 65 67 09 25

Email: contact.clamartpro@gmail.com

Adaptation possible :

Théorie :

L'accès à notre salle de code n'est pas adaptée au handicap mais nous pouvons mettre en place du e-learning avec un suivi de progression de l'élève et un coaching personnalisé.

Pratique :

Mise à disposition d'une voiture Boîte Automatique

Orientation spécialisée vers un établissement

A défaut de pouvoir s'adapter, notre référent vous orientera vers un établissement spécialisé. Il remettra à toute personne qui en fait la demande une liste des établissements spécialisés dans le département pouvant accueillir une personne en situation de handicap. Cette liste est également disponible sur internet.



CER MISSION CONDUITE SAS

Adresse postale : 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92140 CLAMART

Téléphone : 09 87 11 03 04 - 07 65 67 09 25

Mail : contact.clamartpro@gmail.com

NAF : 85.53Z - N° TVA : FR76914179593

SIRET : 91417959300019 - Au capital de : 1 000 euros

N° d'agrément : E24 092 0010 0

NDA : 11922279992

Protocole de prise en charge du handicap

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

Comment accueillez-vous les personnes en situation de handicap ?

Comment communiquez-vous avec elles ?

Comment peuvent-elles communiquer avec vous sur place ou à distance ?

Recommandations

Le personnel d'accueil doit être formé pour faciliter son travail et améliorer la qualité de l'accueil des usagers en situation de handicap visible. Renseignez-vous auprès de votre supérieur hiérarchique pour bénéficier d'une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette formation est désormais intégrée dans la formation des professionnels

Quelques conseils pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap

Accueil d'un usager malentendant ou sourd

- Parlez lentement en articulant, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.
- Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
- La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite.
- Reformuler votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.
- En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.
- Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.
- Assurez-vous que la personne a bien compris.
- Pour un maximum de compréhension réciproque avec les personnes sourdes profondes et ne maîtrisant pas la lecture labiale, les échanges par écrit sont des plus efficaces.
- Parlez face à la personne de manière visible, en évitant d'être à contre-jour, et sans hausser le ton



ANALYSE DE LA FAISABILITÉ DE LA PRESTATION POUR LES PSH- Permis de conduire

Intitulé de la prestation :

Raison sociale de l'entreprise bénéficiaire :

Bénéficiaire(s) de la prestation (le cas échéant) :

Raison sociale du prestataire : CER MISSION CONDUITE

Référent handicap : Mr AGODOR Stevie

Ce document permet d'évaluer la faisabilité de la prestation de formation VTC au regard de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et des besoins de compensation pédagogiques, matériels, techniques ou humains.

1. Identification de la prestation

Intitulé de la formation :

Organisme de formation : **CER MISSION CONDUITE**

Date de l'analyse :

Référent handicap désigné : Oui Non

Nom et fonction du référent : **Mr AGODOR Stevie en qualité de gérant, formateur et référent handicap**

2. Accessibilité du site de formation

Oui

Non

- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Présence de sanitaires adaptés
- Stationnement PMR disponible
- Proximité transports en commun adaptés
- Signalétique compréhensible et lisible

Commentaires / améliorations nécessaires :



ANALYSE DE LA FAISABILITÉ DE LA PRESTATION POUR LES PSH- Permis de conduire

3. Identification des besoins de compensation

Oui Non

- Aménagements pédagogiques (support adapté, reformulation, oralisation)
- Véhicule aménagé :
 - Boîte automatique
 - Cercle accélérateur au volant
 - Pédales inversées
 - Leviers de frein à droite ou à gauche
 - Planche de transfert
 - Boule au volant avec commandes secondaires
 - Autres.....
- Aide humaine (assistant pédagogique, interprète LSF,
- Aides techniques (tablette, logiciel de lecture, boucle magnétique)
- Adaptation du rythme ou du temps de formation / évaluation
- Autres besoins : _____

4. Dispositifs d'accompagnement mobilisables

Oui Non

- Référent handicap formé
- Équipe pédagogique sensibilisée à l'inclusion
- Partenariat avec Cap Emploi / AGEFIPH / MDPH
- Recours à des prestataires externes (aide technique ou humaine)
- Financements ou appuis spécifiques (AGEFIPH, OPCO, etc.)

5. Conclusion de l'analyse

Oui Non

- Prestation réalisable sans aménagement
- Prestation réalisable avec adaptations
- Prestation non réalisable (justifier)

Commentaires et propositions d'ajustement :

Nom du responsable d'évaluation :



Date :

Signature :

CER MISSION CONDUITE SAS

Adresse postale : 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92140 CLAMART

Téléphone : 09 87 11 03 04 - 07 65 67 09 25

Mail : contact.clamartpro@gmail.com

NAF : 85.53Z - N° TVA : FR76914179593

SIRET : 91417959300019 - Au capital de : 1 000 euros

N° d'agrément : E24 092 0010 0

NDA : 11922279992

Passer le permis de conduire en situation de handicap

Vous avez un handicap et vous vous demandez si vous pouvez passer le permis de conduire ? Nous vous présentons les informations à connaître et les démarches à faire.

Cette page concerne les **permis non professionnels du groupe léger** : [B](#), [BE](#), [B1](#), [A1](#), [A2](#), [A](#). D'autres règles s'appliquent aux permis du groupe lourd (C, CE, C1, C1E, D, DE, D1, D1E).

ATTENTION

Une personne en situation de handicap peut débuter ou reprendre une activité de conduite. Toutefois, tout conducteur de véhicule doit **se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent**.

Quelles sont les conditions pour passer le permis de conduire en situation de handicap ?

Vous devez **être reconnu apte médicalement à conduire** par un [médecin agréé](#) lors [d'un contrôle médical](#). Une [brochure](#) indique les affections médicales qui sont compatibles avec la conduite, et celles qui sont incompatibles, de manière temporaire ou définitive, avec la conduite.

Par ailleurs vous devez **remplir les conditions requises pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer**. Par exemple, pour le [permis B](#), vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous choisissez [l'apprentissage anticipé de la conduite](#)). Vous devez avoir 17 ans pour obtenir le permis B.

À qui s'adresser pour préparer et passer le permis de conduire en situation de handicap ?

Avant de préparer et passer le permis de conduire, **vous pouvez contacter le correspondant handicap du bureau de l'éducation routière (BER) de votre département**. Selon les départements, le bureau de l'éducation routière (BER) est rattaché à la préfecture ou à la Direction départementale du territoire (DDT).

Bureau de l'éducation routière

Un **rendez-vous** sera fixé pour **organiser les épreuves théorique (code) et pratique (conduite) en fonction de votre handicap**.

Le BER vous communiquera notamment les informations suivantes :

- Si vous pouvez vous inscrire au permis de conduire avec ou sans contrôle médical par un médecin agréé
- La liste des écoles de conduite qui pourraient être adaptées en fonction de votre handicap
- Les démarches à prévoir pour passer l'épreuve théorique (code) et l'épreuve pratique (conduite).

À savoir :

L'évaluation des aptitudes à conduire est la même pour tous les candidats. Les aménagements des épreuves de l'examen du permis de conduire ne sont que matériels (modalités de communication, véhicule aménagé...).

Savoir comment les épreuves du permis de conduire peuvent être aménagées en fonction du handicap

L'aménagement des épreuves théorique (code) et pratique (conduite) du permis dépend de la situation de handicap.

Vous êtes sourd ou malentendant

Passage de l'épreuve théorique. Des sessions spécialisées sont prévues chaque année pour passer l'épreuve théorique générale (code) du permis de conduire. Dans la plupart des départements, le bureau de l'éducation routière propose une traduction de l'examen du code en LSF. Sinon, un interprète en langue des signes peut vous assister. Vous pouvez aussi utiliser un dispositif de communication adapté de votre choix. L'épreuve théorique (code) dure 1h30.

Passage de l'épreuve pratique. Elle peut être adaptée en fonction de vos besoins, par exemple avec un dispositif de communication spécifique.

Vous avez un handicap moteur (mobilité réduite)

Passage de l'épreuve théorique. Si votre handicap moteur rend impossible votre participation à une session dans un organisme agréé, des sessions spécialisées sont organisées chaque année pour passer l'épreuve théorique générale (code) du permis de conduire.

Passage de l'épreuve pratique. Si vous passez le permis pour conduire un véhicule spécialement aménagé tenant compte de votre handicap physique, l'expert vérifie que les aménagements du véhicule sont adaptés. Au cours de l'épreuve, l'expert vérifie que les aménagements du véhicule sont utilisés de façon efficace. L'inspecteur peut vous

proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications techniques portant sur l'extérieur du véhicule. Vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur. L'école de conduite fournit le véhicule de catégorie B à double commande adapté à votre handicap (vous pouvez aussi le fournir si vous le souhaitez). Ce véhicule doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été mis en circulation depuis 16 ans maximum, sauf exception
- Avoir des équipements spécifiques en fonction de votre handicap : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur si le véhicule le permet, double-commande de direction (volant).

Vous avez un trouble du langage ou des apprentissages (trouble "dys")

Passage de l'épreuve théorique. En cas de *troubles dys*, vous pouvez passer le code dans des **séances spécifiques** à condition de fournir **l'un des 3 justificatifs** suivants :

- Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie
- Reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale pour troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination
- Certificat médical délivré depuis moins de 6 mois attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale.

Passage de l'épreuve pratique. L'épreuve pratique peut être adaptée en fonction de vos besoins, par exemple avec un dispositif de communication spécifique.

Vous êtes dans une autre situation

Le bureau de l'éducation routière de chaque département organise des sessions spécialisées pour le passage des épreuves théorique (code) et pratique (conduite), tenant compte des différentes situations de handicap.

À savoir :

Si vous maîtrisez mal le français, vous pouvez faire appel à un traducteur-interprète agréé auprès d'une cour d'appel, à vos frais. Précisez dans votre demande de permis de conduire que vous maîtrisez mal le français.

Où trouver une auto-école adaptée au handicap pour préparer l'examen du permis ?

Un service en ligne permet de trouver une école de conduite adaptée à l'apprentissage de la conduite en situation de handicap :

switchPersonne en situation de handicap : trouver une auto-école adaptée

Accéder au service en ligne

Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap

Quelle est la durée de validité du permis de conduire si l'on a certains handicaps ?

Le permis de conduire est délivré sur avis médical favorable.

Si le handicap n'est **pas stabilisé**, la **durée de validité du permis** est **limitée**. Vous devez de nouveau passer un **contrôle médical** à la fin de cette durée.

Si le handicap est **stabilisé**, la durée de validité du permis dépend de la **catégorie du permis**. Elle peut être permanente pour un permis non professionnel du groupe léger : **B, BE, B1, A1, A2, A**.

À savoir :

Les éventuels aménagements qui permettent de conduire sont indiqués sur le permis sous forme codifiée.

Liste des auto-écoles prenant en charge les personnes en situation de handicap :

AUTO ECOLE LISCI / Suresnes

1 Place de la Paix,
92150 Suresnes

04 75 44 16 86
06 11 20 39 40
06 25 94 73 31

autoecoleplanete26@yahoo.fr
www.auto-ecole-lisci.com

Véhicule : Renault modus

Aménagement : Boule et boitier au volant, pédales inversées, cercle au volant, levier frein, boite auto.

ÉCOLE DE CONDUITE DE VAUCRESSON / Vaucresson

89 Boulevard de la République, 92420 Vaucresson, France,
92420 Vaucresson

01 47 41 49 01

ecvauresson@orange.fr
www.ecvauresson.com
Véhicule : RENAULT Clio III (3 portes)

Aménagement : Cercle accélérateur au volant, leviers frein à droite et à gauche, tirer-pousser accélération/freinage, pédales inversées, boule au volant à droite et à gauche avec et sans commandes secondaires, boîte automatique, planche de transfert.

CER COLOMBES / Montrouge

21 Rue Gabriel Péri,
92120 Montrouge

01 47 86 05 50

cer.colombes@club-internet.fr ou aeeeglisedecolombes92@gmail.com
www.cer-colombes.fr

Véhicule : Peugeot 1007

Aménagement : Pédales inversées, boule au volant avec commandes secondaires, boîte automatique, manettes accélératrices, levier frein, boîte auto.

CER ROSELYNE / Levallois-Perret

119 Rue Victor Hugo,
92300 Levallois-Perret

04 94 81 52 70

auto.ecole.roselyne@orange.fr
Véhicule : Citroën C4

Aménagement : Levier combiné frein/accélérateur, boîtier commande secondaires, boule ou fourche au volant. Clignotant occipitaux. Pédales inversées, cercle accélérateur, boîte automatique.

EC2V / Suresnes

9 Rue de Verdun,
92150 Suresnes

02 41 57 01 86

beaufort@ec2v.com
www.autoecole49.com

Véhicule : Peugeot 206

Aménagement : Cercle accélérateur au volant, manettes accélératrices, levier frein, pédales inversées, boule au volant avec commandes secondaires, boîte automatique.

ECF PRELUDE FORMATION / Antony

200 Rue Adolphe Pajeaud,
92160 Antony

01 55 59 80 90

aprelude@wanadoo.fr
www.cer-prelude.fr

Véhicule : Citroen C3

Aménagement : Boîte auto, boule au volant et satellite, inversion de pédales, accélérateur au volant droit et gauche, levier frein à gauche, cercle au volant.

Source :

CEREMH : <https://www.automobile.ceremh.org>

Préfecture des Hauts de Seine : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches/Permis-de-conduire#/particuliers/page/F2842>

En savoir plus :

Mention additionnelle codifiées :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037627013

Textes de référence

- Code de la route : articles R221-3-1 à R221-3-3
Organisation des épreuves
- Code de la route : articles R221-9 à R221-13
Validité du permis (articles R221-10 à R221-13)
- Code de la route : articles R412-6 à R412-16
Obligations du conducteur (article R412-6)
- Arrêté du 28 mars 2022 listant les affections médicales incompatibles ou compatibles sous conditions avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant entraîner une validité limitée
- Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire
- Arrêté du 19 février 2010 relatif à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire B et B1